

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_164-DE



Plan Climat Air Énergie Territorial

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION



Octobre 2022



Rapport
Plan Climat Air Énergie Territorial
Livre blanc de la concertation

VERSION	DATE	DESCRIPTION DE L'EVOLUTION
1.0	28/10/2022	Version initiale

Rédacteur	Valideur	Approbateur	Diffusion
Solenne FAVRE Rose QUIROS	Michaël TOMA	Yannick CHAMPNIER	CCM

Table des matières

Table des matières	3
1 Introduction	4
1.1 Contexte.....	4
1.2 Concertations hors PCAET sur des thématiques concernant le PCAET	4
2 L'organisation de la concertation dans le cadre du PCAET.....	7
2.1 Concertation dans le cadre des démarches PCAET des collectivités du SYSDAU.....	7
2.2 Entretien avec les services internes	7
2.3 Entretien avec les acteurs du territoire de la CCM.....	9
2.4 Questionnaires à destination du public et des élus	10
2.5 Ateliers thématiques	10

1 Introduction

1.1 Contexte

La réalisation d'un PCAET est une démarche transversale qui a pour but d'emmener le territoire vers une contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, en agissant non seulement sur les compétences propres de la collectivité mais également en engageant et en mobilisant un ensemble d'acteurs sur le territoire de telle sorte à construire une vision partagée du territoire et de ses enjeux.

A ces fins, des temps de concertation ont été effectués tout au long de la démarche pour assurer une vision, une stratégie et des orientations sectorielles cohérentes et partagées par les acteurs du territoire.

1.2 Concertations hors PCAET sur des thématiques concernant le PCAET

► Concertation dans le cadre du SCoT

La communauté de communes de Montesquieu se situe dans le périmètre de l'aire métropolitaine bordelaise, et dans ce cadre est soumise au schéma de cohérence territoriale (SCoT) de celle-ci, portée par le Sysdau, syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Les SCoT sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU). Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

En 2007, par la délibération n°24/10/07/0, le syndicat mixte a décidé d'engager la procédure de révision du Schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé en septembre 2001 et l'élaboration du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise sur la totalité du périmètre du Sysdau.

Les années suivantes ont été dédiées à cette élaboration du SCoT, et ont été marquées par une concertation soutenue, englobant des thématiques nombreuses et divers acteurs répartis sur tout le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise.

En premier lieu, de 2007 à 2009, des ateliers territoriaux ont eu lieu en collaboration avec les acteurs des différents secteurs, et ce dans le but de spécifier les besoins et les attentes de ces territoires. Les ateliers territoriaux subdivisaient l'aire en quatre catégories : Médoc, Entre-deux-Mers, Landes et Graves et Bordeaux Métropole

A ces ateliers, se sont ajoutés deux séries d'ateliers thématiques, sur les enjeux suivants : Habitat, Économie, Déplacements, Environnement et Armature Urbaine.

Les ateliers ont réuni élus, personnes publiques et experts et ont permis de travailler spécifiquement sur les problématiques territoriales, prendre en compte l'ensemble des

spécificités géographiques, économiques, sociales et environnementales des secteurs afin de développer des propositions d'axes de projet.

Pour nourrir davantage l'élaboration du SCoT, des commissions thématiques ont eu lieu à la suite de ces ateliers, jusqu'en 2012, sur le même modèle que les ateliers thématiques, avec les thématiques suivantes : Infrastructures routières, Risques naturels, Aménagement commercial, Énergie et Consommation des sols

Additionnellement aux ateliers et commissions, la concertation a également inclus des réunions grand public et des séminaires thématiques ouverts à tous.

Le SCoT de l'aire métropolitaine urbaine a été approuvé en 2014. La modification a été approuvé en 2016.

► Concertation dans le cadre du PAT

En 2018, la CCM a été désignée lauréate de l'AMI du conseil départemental de Gironde (CD33) proposant un accompagnement aux collectivités qui s'engagent dans des démarches dites « radicales ». Le Projet Alimentaire Territoriaux (PAT) prévu rentrait dans ce cadre-là étant donné que l'objectif affiché était que « 100% des acteurs du territoire aient accès à une alimentation saine et durable »

Les projets alimentaires territoriaux PAT ont vu le jour après la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, promulgué en 2014 et ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, circuits courts ou encore l'approvisionnement en produits locaux dans les cantines. Principalement portés par les collectivités territoriales, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, associations, citoyens, consommateurs, etc.)

Plusieurs instances de concertations ont eu lieu dans ce cadre sur la CCM. Une de ces instances a pris la forme d'un temps de résidence en juillet 2018, organisé sous la forme d'ateliers pour les parties prenantes professionnelles et institutionnelles l'après-midi, suivi d'une soirée festive ouverte aux citoyens (avec des jeux de rôle, ou encore un atelier sur le thème « Vers quel type d'alimentation pour 2030 ? » par exemple). Ensuite, en 2019, deux ateliers thématiques ont réuni environ 30 acteurs du territoire sur invitations. Un appel à manifestation d'intérêts a également permis d'ouvrir ces ateliers à un plus large public.

► Concertation dans le cadre du PDMS

La CCM a décidé, par délibération en date du 18 mars 2021, de se saisir de la compétence « autorité organisatrice des mobilités locales » à compter du 1er juillet 2021.

Au regard de cette récente prise de compétences, et afin de définir les priorités stratégiques et la feuille de route opérationnelle de cette nouvelle politique communautaire, la CCM a lancé un projet d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié, qui est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD, qui s'inscrit dans le cadre du plan d'actions France Mobilité.

Dans ce cadre, la CCM prévoit une démarche de concertation auprès des parties prenantes la plus inclusive possible.

En septembre 2022, le bureau d'études ITER, chargé d'accompagner la CCM sur la mission a mené des entretiens auprès d'acteurs clés de la mobilité impliqués sur le territoire de Montesquieu. Les acteurs suivants ont été interviewés :

- Bordeaux Métropole
- Le département de la Gironde
- La communauté de communes de Jalle-Eau Bourde
- La région Nouvelle-Aquitaine
- Le syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM)
- Le Sysdau

Des échanges d'informations ont eu lieu entre l'AMO PDMS et l'AMO PCAET étant donné la prépondérance des enjeux mobilités dans les thématiques du PCAET.

2 L'organisation de la concertation dans le cadre du PCAET

La concertation pour le PCAET a pris plusieurs formes qui sont présentées ci-après. Des concertations ont eu lieu depuis 2019 dans le cadre de l'accompagnement du SYSDAU. Puis sur l'année 2022, des entretiens ont été réalisés avec les services internes et des parties prenantes, des questionnaires ont été transmis (aux collectivités et à des habitants du territoire) et une journée atelier a été organisée.

2.1 Concertation dans le cadre des démarches PCAET des collectivités du SYSDAU

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, une mission air-énergie-climat a été mise en place au sein du Sysdau pour définir, à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise, une stratégie globale pouvant bénéficier à l'ensemble des acteurs engagés.

Plusieurs grandes étapes ont déjà été proposées :

- La réalisation d'un diagnostic des enjeux énergétiques et climatiques dans le cadre d'un partenariat avec l'ALEC, Agence Locale de l'Énergie et du Climat,
- La définition d'une stratégie territoriale et opérationnelle,
- L'élaboration d'un programme d'actions et de ses déclinaisons territoriales par communauté de communes.

Dans ce cadre, le Sysdau a réuni les élus et les partenaires associés, l'ALEC, ENEDIS, le SDEEG, l'ADEME, l'ATMO, GRDF, EDF... lors de différents ateliers territoriaux :

- **Conférence des maires avec les élus de Montesquieu : 15 octobre 2019**
- Atelier Portes Entre-deux-Mers, associant la Communauté de communes du Créonnais et la Communauté des communes des Coteaux Bordelais : 13 novembre 2019
- **Atelier Jalle Eau Bourde et Montesquieu : 11 décembre 2019**
- Atelier Secteur Saint-Loubès : 12 décembre 2019
- Témoignage du Sysdau lors de la rencontre organisée par l'ALEC sur la manière de prendre en compte les questions liées à la qualité de l'air dans les PCAET : 17 décembre 2019

Ces temps d'échanges entre élus et professionnels, ont permis notamment de comprendre et partager les orientations stratégiques des territoires, et de préparer la feuille de route pour l'élaboration des programmes d'actions.

Ils ont servi à alimenter les documents fournis à la CCM par le SYSDAU en projet d'un PCAET : diagnostic énergétique et climatique du territoire (avec l'appui de l'ALEC), diagnostic qualité d'air (avec l'appui de l'ATMO) un guide des acteurs, ainsi qu'un document d'orientations stratégiques.

2.2 Entretien avec les services internes

L'élaboration du PCAET a eu lieu en parallèle de la phase d'état des lieux dans le cadre de l'obtention du label CAE. Dans ce cadre, des entretiens avec les services ont été menés

afin d'éclaircir la situation actuelle de la CCM, les actions menées à ce jour sur les thématiques Climat Air Energie ainsi que leurs caractéristiques.

En mars 2022, des entretiens avec les services ont été organisés, par thématiques, sur cinq jours. Les thématiques sélectionnées, ainsi que les personnes et le pôle correspondant sont récapitulés dans le tableau suivant :

Thématique de l'atelier	Personnes présentes	Direction et pôle concernés
Mobilité	Thomas ANDRE Pierre FRERET	DGA Aménagement, développement et Transition - Pôle aménagement
Développement économique	Sandrine NOGUES	DGA Aménagement, développement et Transition - Pôle attractivité économique
Pôle vie locale et solidarité	Nadège ALEXANDRE Sylvain MARIE Laëtitia GOFFRE Christine LAULIN	DGA Ressources, Familles et Solidarité – Pôle vie locale et solidarité
Communication	Kim CHAMPION Sandra LOEW JURADO	Direction Générale – Pôle affaires générales et communication
Pôle Environnement	Emmanuel NORENA	DGA Infrastructures et environnement – Pôle environnement
Direction générale	Samantha CHEVRIER Hélène SCHWARTZ Thomas ANDRE Alexandre BET Hugues VENEL	Direction générale
Infrastructures	Hugues VENEL Phillipe BONTEMPS	DGA Infrastructures et environnement – Pôle Infrastructures
Ressources humaines	Frédéric DESVAUX-HENRY Alexandre BET	DGA Ressources, Familles et Solidarité – Pôle Ressources Humaines
Urbanisme	Thomas ANDRE Pascale VAIARELLI Carole LUNEAU Victor MAZAURY Sylvie SUSBIELLE Julie MONTANDRAU	DGA Aménagement, développement et Transition - Pôle aménagement
Finance et marchés publics	Lisa POMES Christel DESCAT	DGA Ressources, Familles et Solidarité – Pôle Finances, Marchés publics, et juridique
Patrimoine bâti et CTC	Hélène PERET Hugue VENEL	DGA Infrastructures et environnement – Pôle Patrimoine bâti et CTC

Système d'informations et télécommunications	Laurent CAPDEVILLE Benjamin FARGEOT Eric SCHOUMANN	DGA Ressources, Familles et Solidarité – Pôle SI et télécommunications
Transition écologique et gestion des déchets	Yannick CHAMPNIER	DGA Aménagement, développement et Transition - Pôle Transition écologique et gestion des déchets

Cette concertation des services a été reprise dans le cadre de la démarche PCAET, notamment pour alimenter le programme d'actions en fonction des actions déjà en cours.

2.3 Entretien avec les acteurs du territoire de la CCM

De juin à septembre 2022, la CCM a mené des entretiens auprès d'acteurs considérés comme clé du territoire, en fonction des enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic. Ces entretiens ont permis sur les thématiques à enjeux du territoire, de bien identifier le rôle de acteurs sur le territoire ainsi que dans le futur PCAET, les points de vigilance, et de recenser des actions supplémentaires, qui n'avaient pas encore été identifiées.

Différentes thématiques ont été abordées lors de ces échanges selon les compétences des acteurs : énergies renouvelables, secteur agricole et viticole, forêt, cadre réglementaire, transition écologique des entreprises, etc.

Concernant le format de ces entretiens, ils ont eu lieu en visioconférence, et duraient entre 45minutes et 1 heure. Le compte-rendu de l'ensemble des entretiens peut être consulté en annexe de ce document

La CCM s'est entretenue avec les acteurs suivants :

- L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)
- Le Bureau des recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- La Chambre de Commerce et d'Industries Bordeaux Gironde (CCI-BG)
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Gironde (CMA)
- Le conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB)
- Le Centre Régional d'Eco-Énergétique d'Aquitaine (CREAQ)
- La Direction départemental des territoires et de la Mer de Gironde (DDTM33)
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Le Département de la Gironde
- Gaz et Réseau de France (GRDF)
- L'Office de Tourisme de la CC de Montesquieu
- Le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG33)
- Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)
- Le Syndicat Mixte d'Études et Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG)
- Le Centre de Valorisation organique de Terres d'Aquitaine à Saint-Selve, exploité par SUEZ.

2.4 Questionnaires à destination du public et des élus

Le PCAET, même s'il porté par les EPCI, est une démarche collective de territoire, où chacun à son rôle à jouer, notamment les constituants de l'EPCI, à savoir les communes et les habitants.

Afin d'impliquer ces parties dès le début de la démarche, un premier questionnaire a été réalisé à destination des habitants. L'objectif de ce questionnaire est de permettre aux habitants de contribuer à l'élaboration du PCAET, ainsi que son plan d'action, à travers le partage de leurs idées et ambitions. Le questionnaire était constitué d'une vingtaine de questions autour des différentes thématiques liées au changement climatique (rénovation énergétique, mobilité durable, production ENR...) et a été transmis de manière ciblée aux personnes du conseil du développement

Un second questionnaire a été réalisé à destination des élus de communes, qui a pour but de mieux faire ressortir les priorités, les volontés et actions en cours ou en projet de chacune des 13 communes constituant la CCM. Ces questionnaires ont été envoyés par mail aux communes.

Les deux questionnaires sont disponibles en annexe.

Sur les communes, 10 des 13 communes ont répondu.

Pour ce qui est du questionnaire aux habitants, 160 réponses ont été collectées.

2.5 Ateliers thématiques

Six ateliers au total ont eu lieu le 21 septembre 2022, portant chacun sur une thématique précise. Les différents enjeux et problématiques liés à cette dernière ont été mis en débat entre les différents acteurs. La liste des présents par atelier est disponible en annexe, sous forme de liste d'émargement.

L'organisation des ateliers s'est articulée et s'est orientée comme suit :

▪ **Atelier 1 : Bâtiment**

- Quelles actions concrètes pour réduire de moitié la consommation et d'un tiers les émissions du secteur résidentiel ?
- Dans quelle mesure le logement peut-il être repensé ?
- Comment accompagner les acteurs tertiaires, notamment le petit tertiaire, dans la réduction de leur consommation et de leurs émissions ?
- Comment concilier pression démographique et limitation de l'artificialisation ?

▪ **Atelier 2 : Mobilité**

- Comment réduire à la source la consommation et les émissions du secteur des transport ?
- Quelles alternatives durables à la voiture individuelle ?
- Quelles actions combinant baisses des émissions de GES et de polluants atmosphériques ?

▪ **Atelier 3 : Économie locale et modes de production agricole, viticoles, sylvicole**

- Comment accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production agricole, viticole et sylvicole vers des modèles moins émetteurs de GES et les aider à s'adapter au changement climatique ?
 - **Atelier 4 : Énergies**
 - Quels potentiels de développement d'ENR sur le territoire ?
 - Comment assurer un développement des énergies renouvelables sur le territoire en limitant les conflits d'usage ?
 - Quelle adaptation du réseau face aux besoins énergétiques de demain ?
 - **Atelier 5 : Adaptation au Changement Climatique**
 - Quelle résilience du territoire face aux impacts du changement climatique ?
 - Comment s'adapter aux impacts du CC de manière innovante ?
 - Comment protéger le vivant ?
 - **Atelier 6 : Sensibilisation et animation du territoire**
 - Comment sensibiliser / impliquer la population et les agents de la collectivité aux thématiques air-énergie-climat ?
 - Quelle animation sur le territoire pour engager de manière efficace l'ensemble des acteurs du territoire ?

Ci-dessous, un compte rendu succinct des échanges ayant eu lieu dans les ateliers a été retranscrit.

Atelier 1 : Bâtiments

Le secteur des bâtiments est le deuxième poste consommateur d'énergie et d'émissions de GES. La réduction de l'impact de ce secteur de telle sorte à tendre vers les objectifs nationaux et régionaux implique une très forte intensification de ce qui est fait actuellement dans ce domaine, notamment en termes de rénovation. Cette rénovation concerne une diversité d'acteurs du territoire, que ce soient les ménages, le tertiaire privé (grandes surfaces, bureaux, entreprises, etc.) ou le tertiaire public, communal, communautaire notamment (écoles, mairie, crèches, etc.)

Ces différents acteurs ont différentes obligations (décret tertiaire pour les bâtiments tertiaires de + de 1000 m² par exemple), différents moyens et différents degrés de sensibilisation. La manière d'accompagner ces acteurs jouent donc un rôle très important dans un effort de massification.

Pour les ménages privés, une plateforme énergétique existe depuis 2021, animée par le CREAQ. Les rénovations globales estimées effectuées sur le territoire sont très loin des objectifs à atteindre au niveau national ou régional. La discussion de l'atelier a beaucoup concerné le fait qu'au lieu de créer des instances nouvelles, il est important de renforcer les structures existantes, les faire communiquer et interagir davantage et de mobiliser l'ensemble des outils techniques, sociaux, financiers (tiers-financement notamment) existant déjà au service de cette massification des rénovations énergétiques. La pertinence d'un rapprochement avec la plateforme de tiers financement de Bordeaux Métropole a été mentionné.

Un autre élément sur lequel insister consiste à mettre en lien la transition écologique et énergétique de l'habitat avec d'autres thématiques qui parlent davantage aux ménages et soulignent les co-bénéfices de la rénovation énergétique si elle est faite en prenant en compte ces éléments. Il s'agit par exemple de souligner la relation entre habitat et santé (qualité de l'air intérieur, confort d'été) ou insister sur les économies d'énergie qu'elle permet (à condition de bien sensibiliser) dans un contexte de forte augmentation des prix de l'énergie.

La question du bâtiment et de l'artificialisation des terres a également fait partie de l'échange. Dans un contexte de population croissante du territoire, il convient d'encadrer et de garder un œil sur cette urbanisation croissante et cette consommation d'espace, notamment en lien avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Des façons d'habiter cohérentes avec ces objectifs (consommation d'espace réduite, etc) doivent donc être développées sur le territoire en déployant des outils le permettant. Des expérimentations sur le permis de louer, le permis de diviser ont été mentionnées et seraient intéressantes à mettre en valeur. La généralisation d'un accompagnement lors de constructions neuves sur les solutions de réduction d'impact (PV, cuves réceptrices d'eau, etc) a été proposé.

Atelier 2 : Mobilité

Lors de la réflexion sur la mobilité du territoire et les possibles transformations envisageables de celle-ci, les acteurs présents aux ateliers insistent sur la nécessité de mener une réflexion d'ensemble : penser à tous les types de déplacement (pas seulement les trajets domicile-travail, mais les déplacements touristiques, etc.), la penser dans un contexte géographique plus large (proximité avec Bordeaux Métropole et l'impact de sa ZFE, bassin d'emploi, etc.), englober tous les types de profil de voyageur (actifs, enfants, personnes âgées, etc.). Ensuite, la mobilité est fortement liée aux modes et habitudes de consommation, et le profil du territoire vers lesquels les habitants souhaitent tendre influencera directement le maillage du territoire (développement de l'approvisionnement local, nouvelles méthodes de consommation (drive)). Afin de réduire les déplacements en dehors du territoire, les acteurs identifient plusieurs secteurs clés à développer sur le territoire, notamment les activités culturelles, certains secteurs d'achat, et également le secteur de la santé. La question du financement se pose également dans le développement de mobilités alternatives, qui nécessitent des infrastructures (pistes cyclables, arrêt de bus, etc), du matériel (bus) et du personnel (chauffeur de bus, entretien des pistes, etc). Plusieurs acteurs estiment qu'un tel projet passe par l'outil fiscal, via une augmentation des impôts.

Ensuite, étant donné la multitude d'acteurs intervenant dans le domaine des transports et organisant la gouvernance (CCM, communes, syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités, SNCF, Bordeaux Métropole, la Région, le Département), ceci exige un effort très important de coordination et de communication sur le rôle de chacun, qui n'est à l'heure actuelle pas toujours observée.

Enfin, avant de réfléchir à de nouvelles actions à mettre en place, il convient de réinterroger les actions existantes à l'aune des objectifs climatiques (schéma cyclable, etc).

Atelier 3 : économie locale et modes de production agricole, viticole et sylvicole

Les temps d'échange de l'atelier ont été répartis sur trois thématiques : Agri-viticulture et alimentation locale, économie locale, et sylviculture.

Pour ce qui est des entreprises du territoire et la transition du secteur économique dans son ensemble, Les participants se disent favorables à une relocalisation des commerces et services sur le territoire et ne pas à avoir à dépendre de Bordeaux Métropole. Ceci pourrait notamment être accéléré en faisant mieux connaître les producteurs et artisans locaux déjà présents.

Pour la transition écologique des entreprises du territoire, les participants indiquent comme priorité :

- De faire connaître les initiatives existantes proposées par de multiples organismes (ex : bourse aux déchets, label éco défi, diagnostic de l'entreprise pris en charge (CMA))
- De développer l'économie circulaire (Faire des invendus et des déchets des ressources pour tous) et l'économie de partage (encourager, permettre un prêt de matériel sur les zones d'activités)

Lors du temps sur l'agri-viticulture et l'alimentation locale, beaucoup d'actions mentionnées sont déjà menées dans le cadre du PAT (observatoire du foncier, espaces test par exemple) mais ne sont pas encore connues par les acteurs du territoire. Les participants ont identifié un grand effort à mener dans la communication et la diffusion d'information sur les initiatives locales de producteurs maraichers, d'AMAP, leur localisation et leur disponibilité. Cette diffusion peut se faire via des affiches, des organisations de marché locaux réguliers.

Les participants mentionnent la nécessité recréer du lien entre production et consommation (sensibilisation sur le vrai coût d'un panier local, sur l'impact de l'agriculture, etc.) et de tendre vers une agriculture nourricière sur le territoire qui répond aux besoins alimentaires de la population.

Du côté agriculteur, les participants soulignent la nécessité d'accompagner les agriculteurs vers une production plus durable car dans la situation actuelle, cela ne leur est pas favorable : beaucoup sont âgés et n'envisagent pas de changer leurs pratiques, d'autres poursuivent leurs activités de monocultures non adaptés (notamment le maïs) car ils reçoivent les subventions de la PAC, etc. L'évolution vers de nouvelles pratiques remplissant plusieurs fonctions apparaît nécessaire pour la transition du secteur agricole (agroforesterie, couvert hivernal, haies, zones en friches, etc.).

Il serait donc nécessaire de brosser le portrait des agriculteurs pour déterminer qui possède les terres, qui pourrait les reprendre et les manières optimales de les accompagner, de favoriser la transmission des terres vers des porteurs de projets agricoles plus durable.

Pour ce qui est de la sylviculture, les participants mentionnent plusieurs orientations dans lequel le territoire devrait se diriger pour assurer une réduction de l'impact du secteur et son adaptation au changement climatique :

- La nécessité de faire connaître les services d'accompagnement pour la gestion et l'adaptation forestière qui existent à l'heure actuelle (notamment proposé par le CNPF)
- La réponse au besoin d'accompagnement des propriétaires forestiers à la suite de sinistres, qui peuvent se sentir découragés par la fréquence de tels événements
- La mise en valeur des services écosystémiques de la forêt et le développement des paiements pour services environnementaux afin d'encourager les propriétaires forestiers à avoir une forêt multifonctionnelle et plus résiliente

Atelier 4 : Énergies

Les acteurs présents ont indiqué être d'accord avec le constat lors du diagnostic du territoire que le sujet des ENR est à ses prémices sur le territoire et que celui-ci pourrait bénéficier d'un approfondissement sur ces thématiques notamment sur l'identification plus précise des potentialités du territoire pour différents types d'ENR, l'identification des besoins énergétiques également, notamment des grandes structures tertiaires (écoles, EHPAD, etc.). Une mutualisation et une mise à connaissance des initiatives déjà en cours sur le territoire serait également pertinent pour encourager les acteurs locaux (communes, habitants, etc.) à se lancer dans des projets similaires.

Un travail de concertation au sujet du développement ENR a également été pointé du doigt comme nécessaire pour fixer une vision commune, donner des orientations concrètes de développement d'ENR dont le territoire souhaiterait voir le jour, et ceci afin de fixer un cadre législatif et « avancer de manière éclairée ». L'idée d'élaborer une charte partagée « développement ENR » entre les communes qui fixerait par exemple les conditions et modalités d'un zonage spécifique ENR est soulevée.

Les acteurs ont remarqué que les objectifs SRADDET de couverture ENR sont très ambitieux, et la CCM en est actuellement loin, mais un grand potentiel de développement existe.

Atelier 5 : Animation

Plusieurs constats au sujet de l'animation du territoire sont ressortis de l'atelier. De manière générale, les acteurs présents constatent une certaine difficulté à d'abord atteindre puis embarquer les personnes sur les thématiques abordées dans le PCAET. La nécessité de mettre l'humain au centre des échanges via le contact, la convivialité et la bienveillance est soulignée. Dans la communication, les acteurs s'accordent pour dire qu'étant donné l'urgence climatique, il est nécessaire de porter un message percutant et motivant, mais également d'expliquer la raison derrière et d'accompagner un éventuel changement d'habitudes. La démultiplication de l'information est également une clé du succès, car elle permet de généraliser la transmission d'information à tous les publics quel que soit leurs habitudes (format numérique, journal, information dans les lieux publics, stand lors de forums). Avoir un ambassadeur de la fresque du climat sur le territoire permettrait d'avoir un référent pour la compréhension du phénomène de changement climatique, les conséquences en découlant et les mesures mises en place à ce sujet.

Atelier 6 : Adaptation au changement climatique

De l'atelier sur les vulnérabilités du territoire et l'adaptation de celui-ci aux conséquences du changement climatique sont ressortis plusieurs points.

Tout d'abord, il est nécessaire, à un niveau institutionnel de fixer le cadre en termes d'adaptation : à quoi le territoire veut s'adapter ? quel scénario considérer ? sur quelle durée de temps ? Ensuite après avoir déterminé cela, le territoire doit fixer des orientations et des grands principes sur lesquels la CCM et les communes s'alignent pour déterminer les projets d'adaptation.

Les participants ont indiqué que la participation citoyenne est primordiale pour cette étape-là afin de leur faire mieux comprendre et accepter certaines situations et arbitrages difficiles

La distinction entre gestion des risques et adaptation est également importante à faire : même si l'adaptation comprend une part de gestion des risques, elle ne se limite pas qu'à ça et impose au territoire de se projeter dans le long terme et d'anticiper des solutions et de permettre des marges de manœuvres pour les conséquences futures. Les participants ont averti sur les zones à risque à considérer : les territoires à risque aujourd'hui ne sont pas forcément les territoires à risque de demain (notamment à cause du phénomène d'inondation par remonté de nappes) Il est donc important de ne pas réfléchir qu'en termes de zones identifiées comme à risque (celles couvertes par le PAPI notamment)

Les participants ont insisté sur la nécessité et la pertinence de mettre en place en priorité des solutions sans regret et multifonctionnelles qui adressent plusieurs enjeux à la fois. Celles -ci sont pour la plupart des solutions fondées sur la nature. La renaturation et la densification végétale sont des exemples de telles solutions qui permettent à la fois de diminuer le risque incendie (par la reprise du cycle de l'eau et l'humidification du sol et de l'air), de diminuer le risque inondation (par l'infiltration de l'eau dans le sol), l'augmentation de la séquestration carbone et l'augmentation du confort de vie (ilots de fraîcheur).